



ADVENTIST DEVELOPMENT
AND RELIEF AGENCY DR
CONGO

1995, Avenue des Écuries,
Derrière Ecole Américain
C/Ngaliema, Kinshasa, DR Congo.
Email : supplychain@adradrcongo.org

APPEL D'OFFRE POUR ACQUISITION MATERIAUX DE CONSTRUCTION

No: **ADRA-DRC/006/SCM/2025/FY26**

Introduction

Intitule du Marché :	ACQUISITION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
Lieu de Livraison :	TSHIKAPA
Reference de l'Offre :	ADRA-DRC/01/SCM/2025/FY26
Programme :	TUDIENZELE
Financement :	USA
Pouvoir adjudicateur :	ADRA RD Congo
Date de Publication :	29/09/ 2025
Date de clôture :	13 OCTOBRE 2025
Mode de Soumission :	Electronique uniquement, à l'adresse email : tenders@adradrcongo.org

Messieurs/Mesdames

L'Agence Adventiste d'Aide et de Développement e (ADRA) est l'organisation humanitaire mondiale de l'Église adventiste du Septième Jour. Le but d'ADRA est de servir l'humanité afin que tous puissent vivre comme Dieu l'a prévu. Grâce à un réseau international, ADRA fournit une aide au développement et des secours aux individus dans plus de 140 pays pour apporter des programmes de développement à long terme et une réponse d'urgence immédiate aux communautés à travers un réseau de bureaux mondiaux – indépendamment de leur appartenance ethnique, leur affiliation politique ou leur association religieuse. En établissant des partenariats avec les communautés, les organisations et les gouvernements, ADRA peut améliorer la qualité de vie de millions de personnes à travers neuf (5) domaines d'impact principaux.

1. Santé
2. Eau hygiène et Assainissement
3. Sécurité Alimentaire Agriculture et moyen de subsistance
4. Nutrition
5. Développement socio-économique et autonomisation

La République Démocratique du Congo, un des plus riches pays en ressources naturelles et l'un des plus pauvres du monde se classant au 179e rang sur 191 selon l'indice de développement humain a besoin de plus de moyens pour sa croissance. Actuellement, la pauvreté et la malnutrition sont deux des principales préoccupations du gouvernement et des acteurs du développement. Ce problème nécessite une solution réfléchie mettant ensemble l'expertise des acteurs du développement, les dirigeants

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

communautaires locaux, les apports des entreprises privées et des principaux donateurs. C'est dans ce cadre qu'un fonds a été accordé à l'Agence Adventiste de Développement et Secours d'urgence (ADRA) et ses partenaires par le département d'Etat Américain pour la mise en œuvre du programme TUDIENZELE.

Ce programme est mis en œuvre dans la province du Kasai à travers les zones de santé de Kamuesha, Kamonia, Kanzala et Tshikapa. Tudenzele va essentiellement travailler dans le but de mettre en œuvre des interventions ciblées, intégrées et durables pour relever le défi du secteur nutritionnel dans la province et contribuer à la sécurité alimentaire. Pour y parvenir, plusieurs interventions sont prévues entre autres la promotion de la communication pour le changement social et de comportement clé de la durabilité de la sécurité alimentaire ;

ADRA Congo, Programme TUDIENZELE procède à l'acquisition de matériels aratoires destinés aux participants des zones d'intervention du Projet et invite toute personne physique ou morale disposant des capacités Techniques, Administratives et Financières dans ce domaine à bien vouloir participer à cet avis d'appel d'offre ouvert en soumettant sa meilleure proposition de marché concurrentiel suivant les règles de la compétition.

Objet de l'Offre

Fourniture des matériaux de construction des ouvrages d'art dans le cadre de la réhabilitation des routes de dessertes agricoles dans les zones de sante de Kamweshia et Kamonia, Territoire de Kamonia, Province du Kasai.

Il s'agit de :

Quantité	Unité de Mesure	Description de l'article	Prix Unitaire	Prix Total
3435	Sac	Ciment CPA 42.5R sac de 50 kg		
1000	Pce	Fer à béton de 12mm		
340	Pce	Fer à béton de 10mm TMT		
50	Pce	Fer à béton de 8mm		
350	Kg	Fil à ligaturer		
10	Boite	Peinture à huile couleur verte basco Boite de 4 litres		
15	Boite	Peinture à huile couleur Blanche basco Boite de 4 litres		
20	Seau	Peinture latex blanche Seau de 20litres		
5	m	Tamis métallique dur de 2mm de mailles		
70	Kg	Clou de 12cm		
70	Kg	Clou de 10cm		

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



30	Kg	Clou de 8cm		
30	Kg	Clou de 6cm		
95	Pce	Bidon vide de 20 litres		
10	Pce	Tuyau métallique galvanisé AG 2"		
50	Pce	Lame de scie orange avec double cachets		
50	Pce	Monture lame de scie		
3	Pces	Cisailles pour fer a béton jusqu'à barre de 16		
170	Pce	Truelle à langue de chat		
50	m	Roofing - Rouleau		
500	Pce	Sacs vides pour batardeaux		
PRIX TOTAL				

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

Présentation de l'offre

Les offres doivent être soumises par voie électronique sous la forme d'un seul document PDF à l'adresse indiquée ci-dessus. Les Soumissionnaires devront suivre l'ordre de présentation des documents.

1. Offre Administrative

- Id. National
- RCCM
- Numéro Impôt
- Quitus Fiscal
- CNSS
- Statuts de l'entreprise Notarié

2. Offre Technique

- Lettre de soumission datée, signée et Estampée
- Délai de Livraison
- Garantie des Marchandises : qualité des marchandises, certificat de qualité ou durée en termes de temps de remplacement en cas d'anomalie constaté
- 3 Reference des grands marchés accomplis (à partir d'un seuil de 50Milles Dollars) réalisé dans les 3 derniers Mois avec les ONGOI (Inclure le Bon de Commande, la Preuve de Livraison).

3. Offre Financière

- Proforma, respectant l'ordre des Articles à Prix Unitaire et Total, et doit respecter le lieu de Livraison qui est les entrepôts de ADRA à TSHIKAPA
- Capacité d'autofinancement à 100% ou la Garantie Bancaire
- RIB

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

d. Délai de Paiement

Coût de la proposition

Les soumissionnaires seront responsables de tous les coûts associés à la préparation et à la soumission des offres. ADRA RDC ne sera en aucun cas responsable de ces coûts quel que soit l'avancement ou le résultat de la proposition.

Politique Anti-fraude et corruption d'ADRA

ADRA RDC exige, conformément aux normes du département d'Etat Américain, que les soumissionnaires, les prestataires de services, les entreprises et les consultants adhèrent aux règles d'éthique professionnelle les plus strictes lors de l'attribution et de l'exécution des contrats.

En vertu de ce principe, le Bailleur définit, aux fins de cette Clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :

- i. Est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché ;
- ii. Se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché ;
- iii. "Pratiques collusoires" désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que l'emprunteur en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ;
- iv. Et "pratiques coercitives" désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.

Le Bailleur :

- Rejettera une proposition d'attribution si elle détermine que l'attributaire proposé est, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, coupable de corruption ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives pour l'attribution de ce marché ;

- Prendra, à l'encontre d'une firme ou d'un individu, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, indéfiniment ou pour une période déterminée, de toute attribution de marchés financés par le Bailleur, si le Bailleur établit à un moment quelconque, que cette firme ou cet individu se soient livrés à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, des pratiques collusoires ou coercitives en vue de l'obtention ou au cours de l'exécution d'un marché financé par le Bailleur ;
- Se réserve le droit de faire inclure dans les contrats financés par lui une disposition imposant aux soumissionnaires, prestataires de services, entreprises, et consultants de lui permettre d'inspecter leurs comptes et registres relatifs à l'exécution du contrat et de les faire vérifier par des auditeurs désignés par lui.

Préparation des Propositions

Langue de la Proposition

La proposition préparée par le soumissionnaire et toute la correspondance et les documents échangés entre le soumissionnaire et ADRA relatifs à la proposition seront rédigés en français. Tout autre document écrit fourni par le Soumissionnaire peut être dans une autre langue mais doit être accompagné d'une traduction française des parties pertinentes de celui-ci, auquel cas le texte français prévaudra aux fins de l'interprétation de la Proposition.

Attribution du Contrat

Critères d'attribution du Contrat

ADRA RDC se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition, d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les propositions à tout moment avant l'attribution du contrat, sans encourir aucune responsabilité. En conséquence, aucune responsabilité n'est assumée envers le soumissionnaire concerné et sans avoir l'obligation de l'informer des raisons qui ont poussé l'acheteur à agir.

Critère d'Evaluation

Rubrique	Critère		Mode d'évaluation	Notes	Score obtenu
1. Administratif (éliminatoire)	Conformité du dossier administratif	Id. National RCCM Numéro Impôt Quitus Fiscal CNSS Statuts de l'entreprise Notarie	Oui/Non	—	—



	Respect des conditions de participation (Lettre de soumission datée, signée et scellée)	Oui/Non	—	—
2. Technique (50 %)	Conformité technique aux spécifications	Analyse des fiches techniques, normes	10	
	Délais de livraison et disponibilité (Moins de 10 jours)	Engagement écrit et plan de livraison	10	
	Expérience et références similaires dans la fourniture de ces types de produit en nombre d'année (minimum deux (2) ans) Présenter les contrats d'achat ou les accords-cadres signé de fourniture de matériaux avec d'autres agences humanitaires dans les zones d'action de TudiENZELE.	Nombre et pertinence des références fournies	20	
	Garantie de la qualité des matériaux fournis et origine des matériaux dans le rayon du projet TudiENZELE.	Conditions de garantie écrites	10	
3. Financier (40 %)	Prix global de l'offre	Comparaison avec les autres offres et l'estimation	25	
	Délai de paiement et présentation du RIB	Modalités proposées	5	
	Capacité d'autofinancement à 100% selon soit présentation d'un relevé bancaire 5 derniers mois avec présence de mouvement sur le compte et de solde positif ou soit Garantie bancaire.	Analyse des documents financiers permettant de préfinancer à l'avance	10	
4. Organisationnel & RSE (10 %)	Capacité logistique et moyens matériels	Moyens décrits (flotte, dépôts, équipements)	5	
	Engagement environnemental et social	Politique RSE, recyclabilité, emploi local	5	
TOTAL			100	

NB. 1. Le Maximum requis à cette phase est un score fixée à 75%

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"



2. L'objet de votre courriel devra impérativement mentionner l'intitulé ainsi que la référence de l'appel d'offres. À défaut de respecter cette consigne, votre dossier ne sera pas pris en considération lors de la phase de sélection

Notification de l'attribution du marché

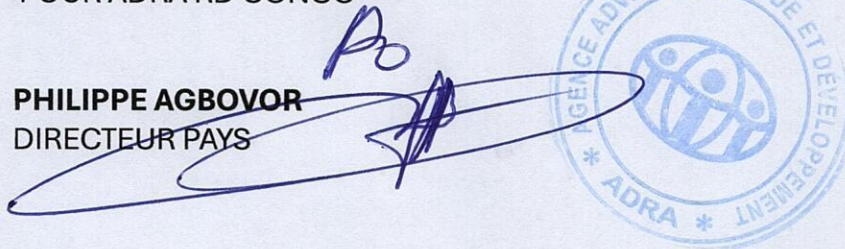
ADRA DRC se réserve le droit d'informer par écrit/Mail seul le soumissionnaire ayant gagné le Marché. Jusqu'à l'établissement et la signature d'un marché officiel, la notification de l'attribution tiendra lieu de contrat. Après signature du contrat, un bon de Commande reprenant les articles et le Prix tels négocié sera envoyé au Fournisseur.

4. Signature du Contrat

Le Soumissionnaire retenu doit signer, dater et renvoyer le contrat à ADRA DRC dans un délai maximal de 2 jours calendaires à compter de la réception du contrat.

POUR ADRA RD CONGO

PHILIPPE AGBOVOR
DIRECTEUR PAYS

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Agbovor', is written over the printed name and title. To the right of the signature is a circular blue ink stamp. The stamp contains the text 'AGENCE ADVENTISTE D'AIDE ET DEVELOPPEMENT' around the top and 'ADRA' at the bottom, with a central logo featuring three stylized figures.

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT

1. Engagements des parties

Les parties déclarent et garantissent que :

Chaque partie dispose des pleins pouvoirs, de l'autorité et du droit d'exécuter ses obligations en vertu du contrat ;

- a) Ce contrat constitue une obligation juridique valide et légale de chaque partie, applicable conformément aux présentes conditions (excepté dans les cas de faillites, d'insolvabilité, de jugements affectant les droits des créanciers ou de recours équitables).

Le Prestataire de Service déclare et garantit que :

- a) Il jouit du droit de contrôler et de diriger les moyens, les détails, la manière et la méthode par laquelle les Services seront exécutés ;
- b) Il possède l'expérience requise et la capacité d'exécuter les Services ;
- c) Les services devant être exécutés en conformité avec les lois, les règles ou les règlements en vigueur, il s'engage à obtenir tous les permis ou toutes les autorisations nécessaires pour se conformer à ces lois, à ces règles ou à ces règlements ;
- d) Les services seront exécutés de manière professionnelle avec un personnel qualifié.

2. Statut juridique

Le Prestataire de Service sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis d'ADA DRC. Son personnel ou ses sous-traitants ne seront en aucune manière considérés comme des employés ou des agents d'ADRA DRC.

3. Source des instructions et éligibilité

Instructions : Dans l'exécution des services contractés, il est strictement interdit au Prestataire de services de rechercher ou d'acquiescer aux directives émises par toute autorité non autorisée autre qu'ADRA RDC. De plus, le Prestataire s'engage à éviter toute action susceptible de causer un préjudice à ADRA RDC. Enfin, tout en remplissant ses obligations contractuelles, le Prestataire doit toujours donner la priorité aux intérêts d'ADRA RDC dans toute la mesure du possible.

Éligibilité : Le code géographique désigné pour ce marché est 937. Ce code concerne les États-Unis, la RDC et d'autres pays en développement qui ne sont pas classés comme pays en développement avancés, à l'exception de toute source interdite.

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

Cette offre spécifique d'acquisition des véhicules est exclusivement réservée aux institutions qui ont été créées ou constituées conformément aux lois de pays qui n'ont pas été sanctionnés par le gouvernement des États-Unis. Les propositions soumises par des organisations créées ou constituées conformément aux lois de pays sanctionnés par les États-Unis ne seront pas prises en compte.

4. Responsabilité du Prestataire vis-à-vis de ses employés

Le prestataire de services contractuel a la responsabilité de s'assurer que ses collaborateurs possèdent les compétences techniques et professionnelles nécessaires. Afin d'exécuter correctement les services décrits dans le contrat, le prestataire de services doit choisir des personnes compétentes, fiables et dévouées à remplir avec succès les termes de l'accord. Ces personnes doivent respecter les lois du pays et posséder un code moral et éthique solide.

5. Affectation

Le prestataire de service ne doit pas affecter, transférer, prendre d'engagements ou entreprendre quelque disposition que ce soit de tout ou partie du Contrat sans une autorisation préalable écrite d'ADRA DRC.

6. Sous-traitance

Si l'entreprise/prestataire de services décide de faire appel à des sous-traitants, il doit d'abord recevoir au préalable l'autorisation et le consentement écrits d'ADRA RDC. Il est important de noter que même si ADRA RDC approuve un sous-traitant, le prestataire de services est toujours responsable de remplir toutes les obligations décrites dans le contrat.

Tous les termes et conditions de tout contrat de sous-traitance doivent être conformes et respecter les clauses décrites dans le contrat.

7. Absence d'avantages pour les agents

Le prestataire du service garantit qu'aucun représentant d'ADRA RDC n'a bénéficié ou ne bénéficiera d'un quelconque avantage direct ou indirect du fait du contrat ou de son attribution. Il reconnaît que tout manquement à cette exigence serait considéré comme une violation d'une clause critique de l'accord.

8. Dédommagement

Le prestataire de service dédommagera, protégera et défendra, à ses propres frais, ADRA DRC ainsi que les agents et employés de ADRA DRC contre toutes poursuites judiciaires, réclamations et responsabilités de quelque nature que ce soit, dès lors qu'elles découlent d'actes ou d'omissions de sa part ou de la part de ses employés, responsables, agents ou sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat. Cette disposition s'applique, entre autres, aux demandes et actions relatives à l'indemnité d'invalidité des travailleurs, à la responsabilité liée aux produits

Et à la nature des inventions ou appareils brevetés, au matériel de droit réservé ou à toute autre propriété intellectuelle du Prestataire de Service, de ses employés, officiels, agents ou sous-traitants. Les obligations découlant de cet article se poursuivent même après la fin du contrat.

9. Charges et recours

En aucun cas, le prestataire de services n'autorisera ou n'initiera aucune action visant à saisir, retenir ou autres charges aux dossiers appartenant à une administration ou détenus par ADRA RDC et relatifs aux paiements impayés pour les services rendus ou les matériaux fournis conformément aux termes du présent Contrat, ni pour toute autre réclamation formulée contre le prestataire de services.

10. Nature confidentielle des documents et des informations

Toutes les informations, telles que les cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, recommandations, évaluations, documents et autres données collectées ou obtenues par le Prestataire de services conformément au contrat, appartiendront à ADRA RDC et doivent être gardé confidentiel. Ces matériels ne peuvent être mis à la disposition des agents autorisés d'ADRA RDC que dans le but de remplir leurs obligations en vertu du contrat.

Il est strictement interdit au prestataire de services de divulguer à toute partie non autorisée, publique ou privée, toute information qui n'est pas accessible au public et qui n'a été consultée que pendant l'exécution du contrat, sans l'accord préalable d'ADRA RDC. Il est également obligatoire que ces informations ne soient pas utilisées à des fins personnelles par le prestataire de services. Ces obligations restent contraignantes même après la résiliation du contrat.

11. Cas de force majeure ; Autres Changements De Conditions

11.1. Le terme de Force majeure, tel qu'entendu dans cet Article, englobe les actes de guerres (déclarées ou pas), les invasions, les révolutions, les insurrections ainsi que tout autre acte de même nature ou toute force sur laquelle les parties n'ont aucun contrôle.

11.2. En cas de force majeure et aussi rapidement que possible après la survenue de l'évènement constitutif de cas de force majeure, le Prestataire de Service devra en informer ADRA DRC par écrit, en donnant tous les détails. S'il se trouve, à cause de cet évènement, dans l'incapacité d'honorer ses engagements et

d'assumer ses responsabilités découlant du Contrat, il devra notifier ADRA DRC de tout changement dans les conditions ou de tout événement qui pourrait influencer ou serait susceptible d'influer sur sa capacité à assumer ses responsabilités.

Cette notification devra faire état de mesures qu'il se propose de prendre, y compris toute alternative raisonnable destinée à assurer la livraison des véhicules. A la réception de ladite notification, ADRA DRC prendra, à sa discrétion, les mesures qu'il juge nécessaires ou appropriées en la circonstance, telle la prolongation de la durée du Contrat, afin de permettre au Prestataire de Service de s'acquitter de ses obligations découlant du Contrat.

11.3. Si, pour raison de Force majeure, le Prestataire de Service se trouve en position d'incapacité totale ou partielle d'honorer ses engagements ou de s'acquitter de ses responsabilités découlant du Contrat, ADRA DRC aura le droit de suspendre ou de résilier le contrat sur la base des mêmes termes et conditions que ceux stipulés à l'Article 12 "Résiliation", avec cette seule différence que le préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.

12. Résiliation et suspension

12.1. Résiliation pour défaut : ADRA DRC peut, sans préjudice de toute autre action pour violation de contrat et d'un avis écrit envoyé par défaut au Prestataire de Service, résilier le contrat en totalité ou en partie, si le prestataire de service :

- a) Ne remédie pas à une défaillance dans l'exécution de ses obligations, comme indiqué dans un avis de suspension qui lui a été notifié en vertu de l'article 12.5, dans les trente (30) jours à dater de la notification de l'avis de suspension ou dans un délai supplémentaire que ADRA DRC peut lui avoir accordé ;
- b) Ne remplit pas les obligations découlant du contrat ;
- c) Est engagé dans la fraude, la corruption, la collusion, la contrainte et la pratique obstructive dans la concurrence ou dans l'exécution du contrat et/ou le non-respect des règles éthiques énoncées à l'article 16 ;

En cas de résiliation du Contrat ou d'une partie de celui-ci par ADRA DRC en application de cet Article, aucun paiement ne sera dû au Prestataire de Service, sauf en ce qui concerne les tâches et services dûment exécutés de manière satisfaisante conformément aux termes du Contrat. Le prestataire de service doit alors prendre des mesures immédiates pour achever les tâches et services d'une manière prompte et

ordonnée, de manière à minimiser les coûts et les dépenses supplémentaires. Toutefois, le prestataire de service doit poursuivre l'exécution du contrat pour la partie du contrat non résilié.

12.2. Résiliation pour insolvabilité. Au cas où le prestataire de service serait déclaré en faillite, serait en liquidation ou deviendrait insolvable ou en cas de cession de ses droits à des créanciers ou encore en cas de nomination d'un administrateur de ses biens pour cause d'insolvabilité, ADRA DRC pourra résilier le contrat sur le champ, sans préjudice de ses droits ou d'une quelconque action qu'il pourrait avoir. Le prestataire de Service a l'obligation d'informer immédiatement ADRA DRC de la survenue d'un des événements décrits ci-dessus.

12.3. Résiliation pour convenance. Une partie peut, sans motif et moyennant un préavis écrit de trente jours adressé à l'autre partie, mettre fin au Contrat. Dans ce cas, le prestataire de service sera payé pour tous les services rendus avant la résiliation du contrat. Il doit prendre, sans délai, toutes les mesures raisonnables pour effectuer l'annulation dans le délai acceptable par ADRA DRC de tous les paiements en suspens, des obligations non réalisées ou sous-traitées en vertu du contrat.

12.4. Résiliation par le Prestataire de Service. Le prestataire de service peut résilier le contrat en donnant un avis écrit à ADRA DRC dans le cas où :

- a) ADRA DRC omet de payer toute somme qui lui est due en exécution du contrat et qui ne fait pas l'objet d'un différend conformément à l'article 12.5 ci-dessous et ce dans les quarante-cinq jours à dater de la réception de son avis écrit faisant état du retard de paiement ;
- b) À la suite d'un cas de Force Majeure, il est incapable d'exécuter une partie substantielle des Services pendant une période d'au moins soixante jours ;
- c) ADRA DRC ne parvient pas à se conformer à tout règlement à l'amiable trouvé en application de l'article 13 ci-dessous.

12.5. Suspension des paiements. ADRA DRC peut, par notification écrite, suspendre tous les paiements en faveur du Prestataire de Service si celui-ci ne remplit pas ses obligations découlant du contrat et notamment l'exécution des Services, à condition que la notification de suspension :

- a) Précise la nature du manquement aux obligations, et
- b) Demande au Prestataire de Service de remédier à ce manquement dans un délai ne dépassant pas trente jours à dater de la réception par lui de l'avis de suspension.

En cas de résiliation, le Prestataire de Service doit retourner à ADRA DRC tous les fonds non utilisés à la date de résiliation.

12.6. Suspension du financement. Si le financement reçu par ADRA DRC pour payer les services décrits dans le contrat est interrompu, le fournisseur de services sera rapidement informé de la suspension dans les sept (7) jours suivant la réception de l'information par ADRA DRC.

12.7. Suspension des Services. Au cas où les services seraient suspendus en raison de circonstances indépendantes de la volonté des deux parties, ADRA DRC, après consultation avec le Prestataire de Service, déterminera toute éventuelle prorogation de délai ainsi que le montant à suppléer éventuellement au prix du Marché tel qu'arrêté conformément aux clauses du contrat.

13. Règlement des différends

13.1. Les Parties devront déployer les plus grands efforts pour régler à l'amiable tous différends, controverses ou réclamations découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat. Quand elles désirent rechercher un tel règlement grâce à une conciliation, celle-ci doit prendre place conformément au Règlement pouvant être convenu entre elles.

13.2. Si un différend, une controverse ou une réclamation découlant de l'interprétation ou de l'exécution du contrat ne sont pas réglées à l'amiable conformément au paragraphe précédent dans les soixante (60) jours suivant la réception par l'une des Parties de la requête de l'autre Partie quant à ce, l'affaire sera portée devant les juridictions compétentes de la ville de Kinshasa.

14. Exonération d'impôts

14.1. Les financements du département d'Etat Américain utilisées dans le cadre de ce marché et dont ADRA DRC est bénéficiaire sont exemptées des taxes suivant les accords signés avec la République Démocratique du Congo.

14.2. De même, le prestataire de service autorise ADRA DRC à déduire de sa facture tout montant correspondant aux impôts, droits de douane et autres charges, à moins qu'il n'ait consulté ADRA DRC préalablement au paiement de ceux-ci et ait obtenu, à chaque fois, l'autorisation expresse de ADRA DRC pour payer ces impôts, droits de douane ou autres charges. Dans ce cas, le prestataire de service devra fournir à ADRA DRC la preuve écrite que le paiement de ces

impôts, droits de douane ou autres charges a été effectivement effectué et préalablement autorisé.

15. Paiements

ADRA DRC effectuera le paiement des prestations par virement bancaire après analyse et acceptation par lui des factures soumises par le prestataire de service à l'arrivée des différentes échéances et dans un délai ne dépassant pas 30 jours après vérification des critères ci-après : (1) le respect de délai de livraison (2) soumission à ADRA DRC des documents techniques dûment remplis et signés par le fournisseur. Les paiements seront effectués par virement bancaire en faveur du prestataire de service à travers les coordonnées ci-après :

1. Propriétaire du compte :
2. Titre du compte :
3. Numéro du compte :
4. Nom de la Banque :
5. Adresse de la banque :
6. Code SWIFT de la banque :

En cas de retard de livraison, une pénalité de 0,1 % du montant concerné (axe) sera appliquée par jour de retard à compter de la date limite de livraison prévue dans le plan de livraison qui fera partie intégrante du contrat, assortie d'une résiliation du contrat en cas d'un cumul de 10 %.

16. Règles Éthiques

16.1. Le travail des enfants. Le Prestataire certifie et garantit que ni lui ni aucun de ses sous-traitants n'ont un comportement incompatible avec les droits consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant, notamment son article 32 qui prévoit, entre autres, que les enfants doivent être protégés de tout travail dangereux ou qui interfère avec leur éducation ou qui est préjudiciable à leur santé ou à leur développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Tout manquement à cet engagement autorisera ADRA RDC à résilier le contrat immédiatement et sans frais dès notification au Prestataire.

16.2. Les mines. Le Fournisseur de services certifie et garantit que ni lui ni aucun de ses sous- traitants n'est activement ou directement impliqué dans le brevetage, le développement, l'assemblage, la production, la commercialisation, la

fabrication ou d'autres activités des Mines en ce qui concerne les éléments principalement utilisés dans la fabrication des Mines. Le terme "Mines" englobe les dispositifs définis aux paragraphes 1, 4 et 5 de l'Article 2 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination.

Toute violation de cet engagement donnera droit à ADRA DRC de résilier le Contrat immédiatement et sans frais à sa charge, après notification au Prestataire de Service.

16.3. Intégrité / Probité. Ni le Prestataire de Service ni aucun de ses représentants ne se livreront à la fraude, à la corruption, à la collusion, à la coercition et/ou aux actions obstructives en vue de l'obtention du contrat ou de son exécution. Si le Prestataire de

Service ou l'un quelconque de ses représentants se livrent à un des actes ci-dessus, il peut subir les sanctions suivantes ou l'une d'entre elles :

- a) Résiliation immédiate du contrat (voir Résiliation et suspension ci-dessus) ;
- b) Responsabilité du fait des dommages subis par ADRA DRC et par d'autres soumissionnaires concurrents ;
- c) Exclusion (listes noires) pour cinq ans de la signature d'un autre contrat avec ADRA DRC.

Le prestataire de services ou l'un de ses représentants doit immédiatement signaler à la direction d'ADRA RDC toute tentative de son personnel de solliciter des pots-de-vin ou des cadeaux en relation avec le contrat.

16.4. Mesures de lutte contre le blanchiment d'argent. Le Prestataire de Service reconnaît et accepte qu'en vertu des engagements de ADRA DRC à prévenir le blanchiment d'argent, toute transaction impliquant le transfert, le décaissement, le transport, la transmission ou l'échange de fonds (y compris les virements électroniques et les opérations de change des devises) doit être effectuée par la banque, sauf si un autre moyen de paiement est expressément autorisé par écrit par ADRA DRC avant la réalisation de la transaction.

16.5. Code de conduite. L'objectif du Code de Conduite est d'établir les principes et les normes de conduite exigés de tous récipiendaires des ressources d'ADRA DRC. Le Code de conduite s'applique à tous les employés, collaborateurs, prestataires de services et consultants, où qu'ils se trouvent. Le Prestataire de Service déclare avoir pris connaissance du Code de Conduite d'ADRA DRC et il

s'engage à le respecter. Toute violation de cet engagement donnera droit à ADRA DRC de résilier le contrat immédiatement et sans frais à sa charge, après notification au Prestataire de Service.

16.6. Lutte Anti-terrorisme. Le Prestataire de Service s'engage à tout mettre en œuvre pour s'assurer qu'aucun des fonds de ADRA DRC reçus dans le cadre du contrat n'est utilisé pour soutenir des individus ou des groupes terroristes et que les destinataires de toute somme versée en exécution dudit contrat ne figurent sur la liste établie par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La présente disposition doit être reprise dans tous les autres contrats ou accords de sous-traitance conclus en exécution du contrat.

16.7. Droits de l'homme. Le Prestataire de Service s'engage au respect des Droits de l'Homme et en particulier à :

- a) Garantir un accès aux services à tous sans discrimination, et même à la population carcérale ;
- b) Avoir recourt à des médicaments ou pratiques médicales scientifiquement approuvés et éprouvés ;
- c) Ne pas faire appel à des méthodes qui constituent un acte de torture ou s'avèrent cruelles, inhumaines ou dégradantes ;
- d) Respecter et protéger le consentement donné en connaissance de cause, la confidentialité et le droit au respect de la vie privée en ce qui concerne le dépistage médical, les traitements ou les services de santé ;
- e) Eviter la détention médicale et l'isolement involontaire qui, conformément aux orientations publiées à ce sujet par l'Organisation Mondiale de la Santé, ne doivent être utilisés qu'en dernier recours.

16.8. Respect de La Loi. Le Prestataire de service et ADRA DRC s'engagent à respecter l'ensemble des lois, ordonnances, règles et règlements en vigueur dans les pays où ils opèrent, spécialement dans la mise en œuvre de leurs obligations découlant du Contrat.

17. Autorité de modification

ADRA DRC n'acceptera aucune altération ou modification du contrat, et aucune renonciation à toute stipulation ou accord contractuel supplémentaire avec le fournisseur de services ne sera considérée comme valide ou applicable à moins qu'elle n'ait été approuvée et signée par un agent autorisé d'ADRA DRC.

ANNEXE 1 : Formulaire d'identification (à soumettre sur papier en-tête de votre société)

Les informations fournies serviront pour évaluation du fournisseur avant toute procédure de contractualisation.

Prière compléter les champs appropriés	
Nom de l'entreprise	
Adresse (Siege social)	
Site Web	
Numéros de téléphone/fax	Téléphone : Fax :
Contact principal	Nom : Numéro de téléphone : Adresse électronique :
Nombre d'employés	
Moy Valeur du stock disponible (USD)	
Entreprise publique (oui/non)	
Nom(s) du(des) propriétaire(s) de l'entreprise	
Contact du Propriétaire	Nom : Numéro de téléphone : Adresse électronique :

Information sur les différents Produits

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

No	Produit	Origine	Type et caractéristiques

Informations financières

Nom de la banque	
Intitulé du Compte	
Monnaie du compte	
Numéro du Compte bancaire	
Modalités de paiement	Paiement par : <u>Chèque</u> Oui <u>Virement bancaire</u> Oui Non Non
SWIFT/BIC	
Validité de l'offre	

Annexe 2 : Modèle de lettre de soumission (a soumettre sur papier en-tête de votre société)

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

En référence à votre « demande de cotation N° du 2023
pour la vente des véhicules Land cruiser de type.....

Nous soussignés Agissant en qualité
de.....

Dénommé dans ce qui suit « prestataires de service »

Domicilié à (Adresse) BP : Tél :
Email :

Et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés ;

Après avoir pris connaissance de le présent Appel d'offres et notamment les termes de
Références et le modèle de soumission, en acceptant les conditions, nous nous
engageons en tant que prestataires de service, à les exécuter conformément aux
prescriptions du dossier de demande de cotation, et pour un montant global Toutes Taxes
et couts y compris de USD (Dollars Américains) ;

Nous remettons, revêtu de notre signature la soumission et nous nous engageons, si
notre soumission est acceptée, à fournir la prestation dans un délai de Jours.

Nous acceptons de rester liés (s) par notre soumission pendant un délai de quatre-vingt-
dix (90) jours à compter de la date fixée pour la remise des offres. Avant la signature du
marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Nous acceptons que les sommes qui nous seront dues en exécution du contrat objet de
la présente demande de cotation, nous soient payées en USD dollars Américains et
versées au compte dont les coordonnées sont reprises ci-dessous :

1. Propriétaire du compte :
2. Titre du compte :
3. Numéro du compte :
4. Nom de la Banque :
5. Adresse de la banque :
6. Code SWIFT de la banque :

Sont annexées à la présente soumission toutes les pièces exigées dûment complétées,
signées, datées et cachetées.

En foi de quoi je sou mets ici, et j'appose ma signature.

Fait en une seule copie originale A, le

(Le soumissionnaire)

Signature et cachet

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

**Annexe 3 : BORDERAU DES PRIX POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE DES
MATERIAUX POUR LA CONSTRUCTION DES OUVRAGES D'ART POUR LES ROUTES DE
DESSERTES AGRICOLES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET
TUDIENZELE**

(à soumettre sur papier en-tête de votre société)

Quantité	Unité de Mesure	Description de l'article	Prix Unitaire	Prix Total
3435	Sac	Ciment CPA 42.5R sac de 50 kg		
1000	Pce	Fer à béton de 12mm		
340	Pce	Fer à béton de 10mm TMT		
50	Pce	Fer à béton de 8mm		
350	Kg	Fil à ligaturer		
10	Boite	Peinture à huile couleur verte basco Boite de 4 litres		
15	Boite	Peinture à huile couleur Blanche basco Boite de 4 litres		
20	Seau	Peinture latex blanche Seau de 20litres		
5	m	Tamis métallique dur de 2mm de mailles		
70	Kg	Clou de 12cm		
70	Kg	Clou de 10cm		
30	Kg	Clou de 8cm		
30	Kg	Clou de 6cm		
95	Pce	Bidon vide de 20 litres		
10	Pce	Tuyau métallique galvanisé AG 2"		
50	Pce	Lame de scie orange avec double cachets		
50	Pce	Monture lame de scie		
170	Pce	Truelle à langue de chat		
50	m	Roofing - Rouleau		
500	Pce	Sacs vides pour batardeaux		
PRIX TOTAL				

Nous disons (*montant en lettre*). Cette offre est valide pour(*nombres*) jours.

Fait à, le

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

Signature/Noms.

Annexe 4 : Modèle d'engagement relatif au code d'éthique et de la moralisation des marchés publics (à soumettre sur papier en-tête de votre société)

ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Nous soussigné, ci-après dénommé « le Soumissionnaire » :

1. Attestons avoir pris connaissance des dispositions du présent Cahier de charge portant Code d'éthique et de moralisation dans les marchés publics et prenons solennellement l'engagement de les respecter;
2. Déclarons sur l'honneur n'avoir pratiqué dans le cadre du présent marché, aucune collusion avec d'autres candidats en vue de présenter des offres dont les montants seraient anormalement élevés.
3. Nous engageons, en notre nom propre, au nom de notre société et de nos préposés, [*Insérer, en cas de sous-traitance: « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »*], à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre de ce marché.
4. Nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, [*Insérer, en cas de sous-traitance: « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »*], à communiquer par écrit à l'Autorité Contractante, et ce, en toute bonne foi:
 - Tout incident remettant en cause, de quelque manière que ce soit, l'exécution du présent marché ;
 - L'existence d'un éventuel conflit d'intérêt.
5. Nous engageons personnellement et engageons notre société ainsi que nos préposés, [*Insérer, en cas de sous-traitance : « ainsi qu'au nom de nos sous-traitants »*], à nous abstenir de proposer ou de donner, directement ou indirectement, des avantages en nature et ou en espèces, antérieurement ou postérieurement à la soumission de notre candidature.
6. Reconnaissons qu'en cas de manquement aux engagements ci-dessus, nous nous exposons aux sanctions prévues à l'article 150 du Code des marchés publics et des délégations de service public, ou par tous les autres textes réglementaires en République Démocratique du Congo, ainsi qu'aux sanctions de disqualification. ou d'exclusion de toute activité en matière de marchés publics que pourrait prononcer l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Le présent engagement fait partie intégrante du marché.

Nom : [*Nom complet du 1er responsable de l'entité*] agissant au nom et pour le compte de

[Insérer identification de l'entreprise candidat] en qualité de [Insérer la qualité du signataire]. Signé [Signature et cachet de la personne dont le nom et la qualité figurent ci-dessus].

Fait à [insérer lieu] le [insérer date : jour_mois_année]

DECLARATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE (à soumettre sur papier en-tête de votre société)

1

Nous [Insérer l'identification complète de l'Autorité Contractante], ci-après désigné(e) « Autorité Contractante », représentée par [Insérer Nom, prénoms et qualité du représentant]

.....

..... avons l'obligation de mettre en œuvre les dispositions du présent cahier de charge portant Code d'éthique et de moralisation dans les marchés publics et délégations de service public sous peine de subir des sanctions prévues à cet effet.

☐ Nous engageons, en notre nom propre ainsi qu'au nom de nos préposés, représentants ou autres mandataires, à nous abstenir de toute pratique liée à la corruption active et ou passive dans le cadre du présent marché.

☐ Nous engageons et engageons nos préposés et autres représentants à déclarer dans les huit (08) jours à l'Autorité hiérarchique, toute tentative de corruption en liaison avec le marché.

☐ nous obligeons, en cas de manquement à ces engagements, à exclure nos préposés et autres représentants convaincus de pratiques de corruption, des procédures de passation des marchés publics et des délégations de service public à quelque titre que ce soit, sans préjudice des sanctions administratives et judiciaires en vigueur. Cette interdiction peut être temporaire ou définitive en fonction de la gravité du manquement.

La présente déclaration fait partie intégrante du marché de

[Insérer objet du marché].

Fait à le

Pour l'Autorité contractante,

Mr/Mme..... en qualité de

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

Annexe 5 : Formulaire des spécifications techniques proposées (à soumettre sur papier en-tête de votre société)

Le Soumissionnaire saisit et remplit le formulaire ci-joint tel qu'il est établi ; il ne doit pas être modifié. A la livraison, tout matériel dont les caractéristiques techniques ne sont pas conformes à celles spécifiées ci-dessous sera purement et simplement rejeté.

N°	Designation de l'Article	Spécifications techniques proposées	Image de l'Article

Date.....

Signature et cachet

Our Purpose Statement: *"serving humanity so that all may live as god intended"*

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"

Annexe 6 : EXPERIENCE ET REFERENCES SIMILAIRES DANS LA FOURNITURE DE CES TYPES DE PRODUIT (Minimum deux (2) ans)

Annexer les contrats d'achat ou les accords-cadres signé de fourniture de matériaux

No	Intitulé du Marché	Période du Marché	Montant du marché	Organisation	Personnes de Références

Date.....

Signature et cachet

Our Purpose Statement: "serving humanity so that all may live as god intended"

Our Values: "Connected, Courageous, Compassionate"

Our Motto: "Justice, Compassion, Love"